

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et au *Messager de Tahiti*.

Papeete, le 1^{er} janvier 1854.

Signé : PAGE.

Par le Commissaire Impérial :

Le Chef d'état-major,

Signé : DE SAUX.

N^o 5. — *ORDRE* du 2 janvier 1854 acceptant la démission du sieur Sénoé, huissier.

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNE :

La démission du sieur Sénoé, huissier près les tribunaux de Papeete, est acceptée. Le sieur Sénoé remettra les différentes pièces à son successeur, le sieur Huleux.

Le présent ordre sera communiqué à M. le président du tribunal de première instance.

Papeete, le 2 janvier 1854.

Le Commissaire Impérial,

Signé : PAGE.

N^o 6. — *ORDRE* du 2 janvier 1854 nommant le sieur Huleux, huissier.

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNE :

Le sieur Huleux, soldat d'infanterie de marine, est appelé à remplir les fonctions d'huissier près les tribunaux de l'Océanie, en remplacement du sieur Sénoé, démissionnaire.

Le présent ordre sera communiqué à M. le président du tribunal de première instance.

Papeete, le 2 janvier 1854.

Le Commissaire Impérial,

Signé : PAGE.

N^o 7. — *ORDRE* du 6 janvier 1854 nommant M. Laharrague juge assesseur à la cour d'appel.

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société, Conformément aux articles 20 et 25 de l'arrêté n^o 28, en date du mois d'avril 1850,